

09 mai 2016

AIDES AUX STATIONS-SERVICE : LE CNPA CONFIRME DANS SES POSITIONS

Le CNPA obtient 12,5 millions d'euros en 2016 pour les dossiers d'aides aux stations-services.

Grâce à l'action continue du CNPA depuis l'annonce de la suppression de la dotation allouée au Comité Professionnel de la Distribution de Carburant (CPDC) en 2014, le Président de la République avait annoncé en septembre 2015, le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 12,5 millions d'euros pour traiter l'ensemble des demandes en attente qui avait été déposées au CPDC.

La secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire confirme, dans un courrier adressé au CNPA et reçu ce jour, **l'attribution pour 2016 de crédits complémentaires exceptionnels dans le cadre de ce règlement national, à hauteur de 12,5 millions d'euros, qui permettrait de régler tous les dossiers en stock du CPDC au 31 décembre 2014.**

GRANDE SATISFACTION POUR LE CNPA

Cette mesure est en effet l'aboutissement d'une action soutenue depuis de nombreux mois.

Mais le CNPA y voit surtout un signal fort et positif pour la Profession : le respect des engagements pris par le Pouvoirs Publics pour aller au bout de la mission première qui était dévolue au CPDC, **celle de préserver un maillage territorial équilibré des stations-services, commerces de proximité indispensables à l'économie et à la mobilité rurale.**

Toutefois, le CNPA rappelle que ce dispositif ne doit pas se limiter à aider d'anciens dossiers ex-CDPC en stock : il doit s'inscrire dans une démarche à visée plus pérenne d'accompagnement des professionnels, dans les profondes mutations qui s'imposent au secteur de la distribution des carburants en France.
Pour mémoire, les grandes et moyennes surfaces représentent aujourd'hui 61 % de la distribution de carburants.

Comme le précise le Pacte de Mobilité et son 5ème pilier « *Activer un réseau au service des nouvelles mobilités* » proposé par le CNPA, la diversification et la modernisation des points de vente de carburants sont des impératifs majeurs pour préparer l'avenir des stations-service. Elles disposent d'un positionnement incontournable, non seulement pour le maintien de services de proximité mais également pour le déploiement des énergies alternatives et la promotion d'une mobilité plus écologique.

Pour rappel : le budget de 2015 de 2,5 millions d'euros, avait permis d'examiner 331 demandes d'aides (sur les 1.565 dossiers en stock).

> A PROPOS DU CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 130 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

Suivez nous sur les réseaux sociaux

@CNPApresse	**CNPA**	**CNPA Suresnes**	**CNPA Suresnes**